



**S.A.S. SEREC AUDIT**

SIRET : 32483439900069

70 bis, rue Mademoiselle  
75015 Paris

**COMPTES ANNUELS**

du 01/09/2022 au 31/08/2023

**Copie certifiée conforme**

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	22 627	22 627			
Fonds commercial	777 521		777 521	777 521	
Autres immobilisations incorporelles	34 644		34 644	34 644	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	446 715	395 776	50 939	31 199	19 740
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	37 315		37 315	37 315	
Autres immobilisations financières	133 253		133 253	151 880	- 18 627
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 452 075</b>	<b>418 403</b>	<b>1 033 672</b>	<b>1 032 559</b>	<b>1 113</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services	25 000		25 000	30 000	- 5 000
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 188 373	196 080	992 292	1 234 129	- 241 837
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	242		242	102	140
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 390		2 390		2 390
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 180		12 180	18 822	- 6 642
. Autres	68		68	2 643	- 2 575
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	868 209		868 209	1 122 413	- 254 204
Instrument financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	50 532		50 532	41 932	8 600
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 146 993</b>	<b>196 080</b>	<b>1 950 912</b>	<b>2 450 040</b>	<b>- 499 128</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>3 599 068</b>	<b>614 484</b>	<b>2 984 584</b>	<b>3 482 600</b>	<b>- 498 016</b>

## Bilan (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/08/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/08/2022</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 90 090)	90 090	90 090	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	20 000	20 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	27 500	27 500	
Autres réserves			
Report à nouveau	32 101	32 396	- 295
Résultat de l'exercice	503 367	493 055	10 312
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>673 058</b>	<b>663 041</b>	<b>10 017</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	123 618	119 134	4 484
<b>TOTAL (III)</b>	<b>123 618</b>	<b>119 134</b>	<b>4 484</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	506 494	716 517	- 210 023
. Découverts, concours bancaires	66	66	
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	276 188	498 767	- 222 579
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 915	77 063	- 21 148
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	552 607	545 686	6 921
. Organismes sociaux	289 799	291 288	- 1 489
. Etat, impôts sur les bénéfices		41 600	- 41 600
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	250 575	273 756	- 23 181
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	22 924	17 612	5 312
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	21 242	38 118	- 16 876
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	212 101	199 951	12 150
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 187 909</b>	<b>2 700 424</b>	<b>- 512 515</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>2 984 584</b>	<b>3 482 600</b>	<b>- 498 016</b>

Copie certifiée conforme

**« SEREC AUDIT »**  
**Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes**  
**Au capital de 90 090 Euros**  
**Siège social : 70 bis, rue Mademoiselle**  
**75015 PARIS**

**RCS PARIS 324 834 399**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le trente novembre,  
A quinze heures,

Les associés de la Société « **SEREC-AUDIT** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît GRENIER, Président de la Société.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par les membres de l'Assemblée. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- La feuille de présence,
- Les comptes annuels clos le 31 août 2023,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce,
- Le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 et quitus au Président,**
- **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2023 ; constatation de l'existence de sommes distribuables ; distribution de dividendes,**
- **Approbation des conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce,**
- **Pouvoirs pour formalités.**

Puis, le Président donne lecture des documents susvisés.

AG  
 

Enfin, la discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées sur les résultats de l'exercice, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 et quitus au Président**

L'Assemblée Générale approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 se soldant par un **bénéfice de 503 367 euros**, ainsi que les opérations traduites par ces comptes.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus au Président pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2023, constatation de l'existence de sommes distribuables ; Distribution de dividendes**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de **503 367 euros** de la façon suivante :

Après avoir constaté l'existence de sommes distribuables pour un montant de **535 468 euros**, constituées des sommes suivantes :

- Report à nouveau .....	32 101 €
- Bénéfice de l'exercice 2022/2023 .....	503 367 €
<b>Total des sommes distribuables .....</b>	<b>535 468 €</b>

De distribuer à titre de dividendes aux associés ..... 493 350 €  
prélevés sur le bénéfice de l'exercice et le report à nouveau,  
soit 115 € pour chacune des 4 290 actions composant le capital social.

D'affecter le solde au report à nouveau ..... 42 118 €

L'Assemblée Générale fixe la date de mise en paiement de ces dividendes à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 575 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 492 775 euros.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

### **Rappel des distributions antérieures de dividendes**

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'abattement correspondant ont été les suivants :

<b>Exercices</b>	<b>Montant des dividendes</b>	<b>Dividendes par action</b>	<b>Abattement par Action</b>
2019/2020	396 825 €	92.50 €	37 €
2020/2021	484 770 €	113 €	46 €
2021/2022	493 350 €	115 €	46 €

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION – Conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce**

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par les articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les termes dudit rapport et chacune des conventions qui y sont mentionnées.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **QUATRIEME RESOLUTION – Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les associés présents ou représentés.

  
**La Société QUATTROCENTO**  
**Représentée par Clément NOYAU**

  
**La Société OPERARIS**  
**Représentée par Antoine GAYNO**

  
**Benoît GRENIER**

  
**Antoine GAYNO**

  
**Clément NOYAU**

  
**Denis WIRION**